

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique dans le cadre des demandes d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique relatives au captage de Bru, sur la commune de Vire-sur-Lot et concernant :

- la dérivation des eaux sur le site de captage et l'établissement des périmètres de protection ;
- l'autorisation de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

Par arrêté n° E-2023-285 du 22 septembre 2023, l'enquête publique est prescrite pour 33 jours, **du 16 octobre 2023 à 14 heures au 16 novembre 2023 à 17 heures.**

Au terme de la procédure, la préfète du Lot statue par des arrêtés d'autorisation et d'utilité publique, ou de refus du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire-enquêteur est monsieur Hervé LYAUTEY. Il sera suppléé par monsieur Bertrand COCQ en cas d'empêchement.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments des deux dossiers d'enquête publique comprenant les informations environnementales relatives au projet sont consultables :

- sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<http://www.lot.gouv.fr>) ; le public peut formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-participationdupublic@lot.gouv.fr ;
- sur support papier au siège de l'enquête (mairie de Vire-sur-Lot, Le Bourg, 46700 Vire-sur-Lot) ; le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non-mobles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;
- sur un poste informatique à la mairie de Vire-sur-Lot.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur avec la mention « Captage Bru » à la mairie de Vire-sur-Lot. Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations écrites sont ensuite consultables par le public sur le site Internet des services de l'État dans le Lot, dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur reçoit les observations du public en mairie de Vire-sur-Lot selon le calendrier suivant :

- le 16 octobre 2023, de 14 heures à 17 heures ;
- le 25 octobre 2023, de 9 heures à midi ;
- le 10 novembre 2023, de 9 heures à midi ;
- le 16 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

À compter de la clôture de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, en mairie de Vire-sur-Lot et sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<http://www.lot.gouv.fr>).

Toute information technique peut être demandée à :

- madame le maire de Vire-sur-Lot, par téléphone au 05.65.24.62.04 ou par courriel à l'adresse « mairie-de-vire-sur-lot@wanadoo.fr » ;
- monsieur Christophe BOUCHILLOUX, délégation départementale du Lot de l'agence régionale de santé Occitanie, par téléphone au 05.81.62.56.00 ou par courriel à l'adresse « ARS-OC-DD46-DIRECTION@ars.sante.fr »

À Cahors, le **22 SEP. 2023**

La Directrice départementale
adjointe des territoires du Lot,



Armelle LE BRUN